



VILLE DE PULLY

Municipalité

30 novembre 2005

C 40/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 7 décembre 2005)

Déviations du Liaudoz en direction de la Perraudettaz (suppression du passage à niveau), création d'un passage inférieur sous les voies CFF, réaménagements de la Perraudettaz et de l'avenue de Lavaux-Léman (Préavis N° 14-2001 et N° 17-1999)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 13 juin 2001, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 5'936'700.--, destiné à couvrir les frais des travaux de construction de l'objet cité en titre.

A ce montant, s'ajoute la somme de Fr. 910'000.-- octroyée par le Conseil communal pour la construction du passage inférieur routier (préavis N° 17-1999). Dès lors, le crédit total à disposition pour ces travaux est de Fr. 6'846'700.--.

Pour rappel, cet important projet comprenait les objectifs principaux suivants :

- l'élimination du « trou de souris » que représentait le tunnel du bas du chemin du Levant par la construction du passage inférieur routier sous les voies de la ligne CFF (P.I. Vuachère);
- suite à la suppression du passage à niveau du Liaudoz, assurer le transit par la construction d'une déviation aboutissant sur le giratoire Nord du passage inférieur de la Vuachère;
- réaménagement routier de la Perraudettaz (chaussées et giratoires);
- remplacement des conduites industrielles (eau, électricité);
- mise en séparatif du quartier de la Perraudettaz;
- aménagements urbains visant à améliorer l'aspect et la convivialité de l'une des principales entrées de notre localité.

Une importante partie de ces travaux a été réalisée en collaboration avec la Commune de Lausanne.

Ces derniers ont débuté en janvier 2002 par l'exécution du passage inférieur de la Vuachère; les travaux routiers et revêtements définitifs se sont achevés en été 2003.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissement engagés pour la construction de l'objet cité en titre selon les indications ci-après :

- Coût total des travaux routiers, y compris le passage inférieur de la Vuachère et les frais annexes (honoraires de mandataires, frais de procédure) : Fr. 3'315'570.05
- Achat de terrains et indemnisations : Fr. 1'095'000.--
- Réseau d'eau potable : Fr. 137'744.65
- Réseau électricité : Fr. 213'205.70
- Réseau d'assainissement Fr. 11'811.25
- Aménagements urbains Fr. 109'032.10
- Jardins familiaux Fr. 145'407.--

Total général des frais de construction : Fr. 5'027'770.75

Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de Fr. 1'818'929.25, par rapport au crédit alloué de Fr. 6'846'700.--. Cette importante moins-value de 26,5% se justifie de la manière suivante :

- les montants du présent préavis ont été déterminés sur la base d'estimations avec un degré de précision de l'ordre de 20%, ce qui est usuel pour ce genre de projet.
- Les rentrées des soumissions pour les travaux de génie civil ont mis en évidence des prix très inférieurs à ceux pratiqués lors de chantiers précédents comparables dans les deux communes. Ceci a été rendu possible par le fait que les entreprises avaient anticipé une nouvelle baisse de commande et ont « cassé » à nouveau les prix des grands chantiers.
- L'appareillage et la pose du réseau d'eau potable ont pu être réalisés en grande partie en interne.

- Le réseau d'assainissement a bénéficié d'importantes moins-values, en raison d'une grosse diminution des terrassements qui étaient déjà réalisés pour les structures routières.
- Les travaux de mise à niveau des terrains (remblayage) de la déviation du Liaudoz le long des voies CFF ont en grande partie été effectués dans le cadre des travaux de pose du collecteur Alpes-Vuachère (préavis N° 27-2000, aménagements quartier des Alpes).
- Le projet d'aménagement des jardins familiaux a été simplifié.

Il est à noter que la clôture tardive de ces crédits d'investissement est due à l'achèvement, cet automne, des jardins familiaux qui étaient prévus dans le préavis.

Subventions

Cet ouvrage a bénéficié des subventions suivantes :

- | | | |
|---|-----|------------------|
| • Subvention - participation des CFF pour le passage inférieur de la Vuachère | Fr. | 287'500.-- |
| • Subvention de l'Etat de Vaud pour la suppression du passage à niveau du Liaudoz | Fr. | 567'035.-- |
| • Subvention de l'Etat de Vaud pour la correction et la réfection de chaussée, modération du trafic | Fr. | <u>69'491.--</u> |

Total des subventions reçues : Fr. 924'026.--

LA MUNICIPALITE